

Informations complémentaires sur le PGA

Extraits du Rapport technique, chapitre C, Concept PGA

Commune de Haute-Sorne
19-1082 – Plan Général d’Alimentation en eau potable (PGA)

Phase C : concept PGA
23 août 2021

1.1.4 PGA

Conformément à l’obligation de planification mentionnée dans la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux [RS 814.20] et la loi cantonale du 28 octobre 2015 sur la gestion des eaux (LGEaux / RSJU 814.20), les services des eaux doivent faire établir et périodiquement mettre à jour leur planification générale concernant l’alimentation en eau potable.

Haute-Sorne

Action n° 299 : Nouvelle version du PGA

La présente version du PGA a un objectif de planification à 2050 (environ 30 ans). Une première mise à jour (action 299a) sera nécessaire, de préférence quelques années avant l’horizon de planification.

L’action 299a a été classée en priorité 2 et devrait ainsi être réalisée de préférence vers 2035. Un montant de 50’000 Fr. a été estimé pour cette mise à jour partielle du PGA (révision du plan d’action).

L’action 299b a été classée en priorité 3 et devrait ainsi être réalisée de préférence vers 2050. Un montant de 130’000 Fr. a été estimé pour l’élaboration du PGA selon cahier des charges cantonal.

Le PGA est une planification technique qui est consciente des événements qui peuvent influencer les mesures qui sont listées. Le PGA intègre également l’avenir après sa réalisation.

Commune de Haute-Sorne
19-1082 – Plan Général d’Alimentation en eau potable (PGA)

Phase C : concept PGA
23 août 2021

2. Planification des actions

Les actions définies dans le chapitre précédent ne peuvent pas être toutes réalisées en même temps pour des raisons techniques et financières. Les échéances suivantes ont été considérées :

0. A réaliser dans les 2 ans au maximum, soit jusqu’à fin 2023
1. A réaliser dans les 5 ans, soit jusqu’en 2026
2. A réaliser dans les 15 ans, soit jusqu’en 2036
3. A réaliser dans les 30 ans, soit jusqu’en 2051 environ
4. Mesures suprarégionales, intérêt d’autres distributeurs ou à très long terme

Sur la base des coûts cités précédemment, des indications fournies par différents fournisseurs ou d’autres estimations, le coût de chaque mesure est estimé avec une précision de $\pm 30\%$. L’investissement total pour la commune se monte à 26’831’000 Fr. sur 30 ans.

Dimensionnement et matériaux

Les dimensionnements indiqués dans les mesures sont provisoires et devront être contrôlés au cas par cas lors de l’élaboration des projets de chaque mesure. Ceci concerne notamment les volumes de stockage, les capacités de pompes, les diamètres et matériaux des conduites, etc.

Haute-Sorne

Le détail du calcul du coûts de maintien de la valeur pour l'ensemble de la commune de Haute-Sorne est disponible à l'annexe C-3.1. Ces valeurs de remplacement se résument comme suit :

Libellé	Valeur de remplacement [CHF]	Durée d'utilisation [an]	Taux de renouvellement [%]	Attribution annuelle [CHF/an]
Conduites et hydrantes	54'370'000	80	1.25	679'800
Réservoirs	5'338'000	66	1.52	80'900
Captages, pompages	1'958'000	50	2.00	39'100
STAT, automatisation	320'000	33	3.03	9'700
Compteurs	745'000	15	6.67	49'700
Total	62'731'000	73	1.37	859'200

Tableau 5 : Récapitulation des valeurs des installations futures (2050) – Haute-Sorne

La valeur future (2050) de remplacement du SE sur la commune de Haute-Sorne est estimée à environ 62.7 mio de francs, contre 56.7 mio actuellement. La durée moyenne d'utilisation est de 73 ans, contre 71 ans actuellement.

En approche très superficielle, le renouvellement annuel futur (dès 2050) devrait correspondre à la compensation de la dépréciation (5), soit de l'ordre de **859'000.- par année**. Cette valeur est légèrement inférieure aux dépenses projetées jusqu'à l'horizon du plan d'action, raison pour laquelle une attribution annuelle au CMV à 100% serait nécessaire.

Du fait des importantes extensions du réseau, le taux de maintien de la valeur devrait techniquement être supérieur à 100%, ce qui n'est pas possible selon la législation en vigueur.

Mesures PGA

Priorité	Périodicité	Nombre	Montant estimé
0	de 0 à 2 ans	22	1'891'000
1	entre 2 à 5 ans	31	2'158'000
2	entre 5 et 15 ans	15	5'951'000
3	entre 15 et 30 ans	11	14'142'000
4	dans les 5 ans	6	2'689'000
		85	26'831'000

Pour les 5 prochaines années **6'738'000**
25%

Valeur remplacement	2022	2030
	selon comptabilité	estimation étude
	56'667'000	62'731'000

Fonds maintien de la valeur		projection total 30 ans
apport 2022 - 60%	475'810	14'869'950
solde au 31.12.22	1'436'315	1'436'315

investissements prévus pdt 30 ans	- 26'831'000	100%
solde à financer (solde taxes, subventions, partenariats)	- 11'961'050	45%

V. rpclmt	Apport annuel	x 30 ans
56'667'000	475'810	14'274'300
62'731'000	515'520	15'465'600
	(60% de 859'200)	
(475'810+515'520)		
2	x 30 ans =	14'869'950

11'961'050	=	398'702
30 ans		
par habitant (7'300)		54.62